Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20261016-2026_10_16_9-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 16 Septembre, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J.P. LEC'HVIEN, A. BACHIR, N. MARREC, G. LE BARS, E. LEGEAI, J. BALCOU (jusqu'à 18 H 50), A. KERAMBRUN LE TALLEC, J.L. LE BIHAN, G. MENGUY, B. MACHY, J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Y. SAVARY, J. MONBEL, M. BERLIN et C. MENGUY (à partir de 19 h 15)

ETAIENT REPRESENTÉS : C. MORIN par A. KERAMBRUN LE TALLEC, J. BALCOU par R. VIBERT (à partir de 18 H 50), G. CONAN par G. LE BARS, Ph. BILLARD par J. MONBEL, E. BRUHAN par G. MENGUY, F. MORDELLES par M. BERLIN

ETAIENT ABSENTS : T. LE CALVEZ et C. MENGUY (jusqu'à 19 h 15)

SECRETAIRE DE SEANCE : G. LE BARS

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-10-16 - DOSSIER N° 9

REGLEMENT INTERIEUR POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES)

Présentation : G. LE BARS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **ADOPTE le règlement intérieur présenté par M. LE BARS G. pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement de Ploubazlanec les mercredis et vacances scolaires ;**
- **DIT que ce règlement intérieur entrera en vigueur à la date de publication de la délibération correspondante.**

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC